

# La Gazette de Berthier.

PUBLIÉE PAR LA COMPAGNIE D'IMPRIMERIE DE BERTHIER

UN DOLLAR PAR AN

BERTHIER, 31 JANVIER 1890

C. A. CHENEVERT, DIRECTEUR DE LA RÉDACTION

## FEUILLETON

LES  
DEUX SŒURS.

PREMIÈRE PARTIE.

XX

(Suite.)

—Avant le coucher du soleil, Gervaise ne sera plus, répondit-elle à voix basse.

Le docteur eut un mouvement de surprise.

—Qui donc êtes-vous ? l'interrogea-t-il.

Dans ce pays on m'appelle la vieille sorcière, répondit-elle tristement.

—Ah ! c'est vous qui êtes Manette Biron, la rebouteuse ?

—C'est moi.

—Ces jours derniers on a beaucoup parlé de vous chez M. le comte de Raucourt.

—C'est vraiment me faire beaucoup d'honneur.

—Souvent, paraît-il, vous avez fait des miracles ; on m'a parlé de guérisons vraiment merveilleuses.

—J'ai eu le bonheur de réussir quelquefois.

Est-ce que vous avez étudié la médecine ?

—Non, mais j'ai été l'amie d'un médecin illustre dans l'Inde ; pendant trente ans j'ai pris part à ses travaux. C'est ainsi que je connais la vertu de certaines plantes et que je sais un peu la chimie.

Cette fois, le jeune médecin la regarda avec admiration. Puis, lui montrant Gervaise :

—Pourquoi ne tentez-vous pas de sauver cette femme ? demanda-t-il.

—Hélas ! fit-elle, parmi les secrets que je possède, je n'ai pas celui-là.

En détournant les yeux pour esquisser furtivement une larme, elle aperçut Georgette. Son visage prit aussitôt une expression douloureuse. Elle marcha vers l'enfant, la prit dans ses bras et lui mit un baiser sur le haut du front. Ensuite, en passant devant Suzanne, elle lui jeta un regard froid, presque dédaigneux, et sortit de la maison.

Au lieu de remonter vers les Huttes, elle descendit sur la Vrille et prit le chemin qui mène à Raucourt et à la ferme des Ambrettes, qui se trouve sur le territoire de cette commune.

Peu de temps après le départ de la rebouteuse, le corps de Gervaise fut secoué par un tremblement convulsif. Ses yeux s'ouvrirent démesurément et d'une voix éteinte elle appela :

—Georgette, Suzanne !

Les deux jeunes filles vinrent se placer près du lit de leur mère. Le médecin et les femmes se retirèrent à quelque distance.

En voyant ses enfants près d'elle, un éclair de joie sillonna le regard de Gervaise, leur fugitive d'une dernière satisfaction. En même temps, ses traits contractés par la

souffrance prirent une expression de tendresse infinie. Elle saisit les mains des jeunes filles et les serra fiévreusement dans les siennes.

—Je ne sens déjà plus la vie en moi, dit-elle d'une voix sifflante, entrecoupée, je vais mourir ! Mes pauvres enfants, mes chères petites, qu'allez-vous devenir.

Après un moment de silence, qu'elle employa à reprendre et à rassembler ses forces, elle reprit :

—Mes enfants, vous allez être seules au monde, ah ! aimez-vous, aimez-vous bien !... Suzanne, je te recommande ta sœur, tu me promets de veiller sur elle, n'est-ce pas ?... Dans quelques années tu lui apprendras, comme je te l'ai appris, l'état de couturière, et alors vous travaillerez ensemble... Mon Dieu, pourquoi m'enlevez-vous si tôt à mes enfants !.....

Elle s'arrêta encore. La voix lui manquait.

Au bout d'un instant, sa tête se souleva et ses yeux étincelants se fixèrent sur Suzanne.

—Suzanne, murmura-t-elle d'une voix rauque, n'oublie pas mes dernières recommandations.

—Vous vivrez, ma mère, vous vivrez, balbutia la jeune fille.

La figure de Gervaise se couvrit d'une teinte jaunâtre ; sa poitrine se souleva, un râle passa dans sa gorge, et, laissant retomber sa tête sur l'oreiller, on put entendre qu'elle disait :

—Mes enfants, embrassez-moi !... Suzanne et Georgette se penchèrent sur elle en même temps.

Mais Gervaise resta immobile ; ses yeux grands ouverts ne voyaient plus.

Le médecin jeta un regard de compassion sur les jeunes filles ; puis, se tournant vers les femmes :

—Gervaise ne souffre plus, leur dit-il tout bas ; elle est morte !

Si bas qu'eussent été prononcées ces paroles, Suzanne les entendit.

—Morte ! répéta-t-elle comme un écho, en se redressant brusquement.

A ce moment, à l'ouest, un nuage pourpre et orange, se détacha de l'horizon. Dans une bande de ciel qu'il laissa à découvert entre la terre et lui, le soleil apparut montrant son disque entouré de rayons couleur topaze. Ces rayons du Soleil couchant piquèrent les carreaux de la fenêtre, pénétrèrent dans la maison et frappèrent en plein le visage de Suzanne, formant autour de sa tête une sorte d'auréole lumineuse.

Au dehors, de vant la maison, au milieu de ces mêmes rayons, Suzanne aperçut le baron de Manoïse. Du fond de ses yeux bleus jaillit un double éclair. Sa tête se redressa encore, superbe d'audace, et elle fixa le soleil, comme si elle lui eût jeté un défi !

.....

Pendant ce temps, Manette Biron arrivait aux Ambrettes où, ainsi qu'elle s'y attendait, elle trouva le fermier Thomas.

—Un grand malheur vient de jeter l'effroi et la consternation à Marangue, lui dit-elle. Aujourd'hui, le comte et ses amis ont chassé le sanglier.....

—Oui je sais, une grande chasse qui a été retardée à cause du dégel.

—Gervaise, revenant de ramasser du bois dans la forêt, s'est malheureusement trouvé sur le passage d'un sanglier déjà blessé et poursuivi par la meute. L'animal l'a renversée et affreusement déchirée en plusieurs endroits du corps.

—Oh ! la pauvre Gervaise ! fit Thomas.

—A l'heure où je te parle, Gervaise doit avoir rendu son âme à Dieu.

—Oui, vous avez raison, Manette, voilà un grand malheur.

—Et j'ai lieu d'en redouter les funestes conséquences.

—Autant que possible le mal sera réparé, répondit vivement Thomas. Que dois-je faire ? Comme toujours, je suis prêt à vous obéir.

—Tu n'ignores pas que j'avais de l'amitié pour Antoine Vernier ; s'il eût vécu, j'aurais fait pour lui, d'une autre façon, ce que j'ai fait pour toi. Mon affection pour Antoine s'est reportée sur ses enfants ; mais Suzanne s'en est rendue indigne, et c'est de Georgette seule dont je veux m'occuper maintenant. D'ailleurs, le voudrai-je, je ne puis rien faire pour Suzanne. Elle a repoussé mes conseils, elle serait insensible à tes bienfaits. Suzanne a ses idées : elle ne se plait pas à Marangue ; elle y étouffe et elle n'attend que le moment propice pour s'en aller.

—Où ira-t-elle ?

—Dieu le sait.

—Mais il faut la retenir, la malheureuse !

—Impossible. Elle a ses idées, te dis-je, et nulle puissance au monde ne les ferait changer. Dans trois jours elle sera consolée de la perte qu'elle vient de faire, car Gervaise, malgré sa faiblesse et sa tendresse aveugle, était un obstacle à ses projets. Je te le répète, Thomas je ne peux rien pour Suzanne ; mais tâchons de sauver Georgette. Je crois utile de la soustraire promptement à l'influence de sa sœur. Tu pourrais aider les deux orphelines, en leur donnant l'argent nécessaire pour qu'elles ne tombassent point dans le dénûment ; mais ce ne serait pas assez, à mon avis. Or, voici ce que j'ai décidé : Georgette viendra demeurer aux Ambrettes et sera élevée et instruite avec tes filles, dont elle deviendra la sœur.

—Je ne demande pas mieux, si Suzanne consent.....

—Tu peux être rassuré sur ce point ; Suzanne sera enchantée de ne pas avoir sa sœur à sa charge.

—Elle l'aime beaucoup, pourtant.

—Autrefois, Suzanne avait pour Georgette une grande affection, peut-être l'aime-t-elle encore : mais elle a une pensée mauvaise qui étouffe en elle tous les bons sentiments. Ceux-ci se réveilleront probablement un jour, mais ce jour est loin, ne l'attendons pas.

—Georgette adore Suzanne, objecta encore Thomas, je crains qu'elle ne veuille point se séparer de sa sœur.

—Tu peux compter sur Suzanne pour décider Georgette à venir demeurer aux Ambrettes.

C'est bien ; il sera fait ainsi que vous le voulez.

Autre chose ; tu as revu le notaire de Pertuiset ?

—Oui, et il sait qu'en me présentant comme acquéreur, mon intention est de payer comptant. Dès aujourd'hui, Manette, vous pouvez considérer le domaine de Suzanne comme vous appartenant.

—Au beau temps, Thomas, tu me mèneras voir le côteau et les fermes.

—A la fin de l'année, nous aurons une coupe de bois de douze hectares à mettre en adjudication.

—Tant mieux, c'est du travail pour les bûcherons et les charbonniers. A propos, et Georges ?

—Il n'y a plus rien à tenter pour le détourner de son projet. Hier il s'est rendu au chef lieu et a contracté un engagement. Avant huit jours, peut-être il aura reçu sa feuille de route.

—Laissons-le partir. En attendant qu'il revienne, de loin nous veillerons sur lui.

XXI

Après l'enterrement de Gervaise, auquel assista presque toute la population de Marangue et des Huttes, sans compter le comte de Raucourt et ses amis, Thomas, ayant avec lui ses trois filles, accompagna Suzanne et Georgette à leur demeure.

Le comte de Raucourt, cause innocente de la mort de Gervaise, avait voulu payer les frais des obsèques ; de plus il avait fait remettre à Suzanne, par son intendant, une assez forte somme d'argent.

Thomas savait cela. Ce n'était donc pas pour lui le moment de venir en aide à Suzanne. Il reconduisit les deux orphelines à leur domicile afin de se conformer à la volonté de la rebouteuse.

Il annonça donc à Suzanne qu'il désirait se charger entièrement de l'éducation et même de l'avenir de Georgette ; il lui proposa, en conséquence, d'emmener Georgette aux Ambrettes où, ajouta-t-il, elle serait considérée comme sa fille et comme une sœur par ses enfants.

—Cela nous sera facile, dirent alors les filles de Thomas, car déjà nous aimons beaucoup Georgette.

Et elles embrassèrent l'enfant l'une après l'autre.

—Mais non, s'écria Georgette en pleurant, je veux rester avec Suzanne, je ne veux pas quitter Suzanne.

Celle-ci n'avait pu cacher sa satisfaction en entendant Thomas ; toutefois, elle voulu avoir l'air de prendre le temps de réfléchir.

Au bout d'un instant, elle dit :

—Je vous remercie mille fois et bien sincèrement, monsieur Thomas ; en effet, l'offre généreuse que vous me faites est un bonheur inespéré pour ma sœur. Georgette sera infiniment mieux aux Ambrettes, près de vous, qu'ici, avec moi, qui suis pauvre et un peu jeune encore pour faire une maman.

Enfin, après avoir tenu un petit discours plein de bonnes raisons à Georgette, et en lui promettant qu'elle irait la voir souvent, elle la décida à aller demeurer aux Ambrettes, chez M. Thomas.

Il fut convenu que les filles du fermier, dont la plus jeune était de

l'âge de Georgette, viendraient le lendemain chercher leur nouvelle petite sœur.

Quand, une heure après, la rebouteuse apprit ce qui s'était passé, elle répondit en souriant :

—Je savais d'avance ce que dirait Suzanne.

Le lendemain, comme Georgette quittait Marangue, emmenée par les filles de Thomas, un homme qui portait la livrée du comte de Raucourt, entra chez Suzanne et lui remit une lettre. Cette lettre était signée baron Henri de Manoïse. Le jeune homme écrivait à Suzanne :

« Je trouverais odieux et presque criminel de vous parler de mon amour à côté de la tombe à peine fermée de votre mère. Ce soir même je quitte Raucourt pour retourner à Paris. Je comprends votre douleur et la partage. Ah ! Suzanne, chère adorée, pourquoi l'homme n'a-t-il pas toujours le pouvoir de consoler la femme aimée ? Mais non, je ne veux point, dans un si cruel moment, troubler le recueillement de votre douleur.

« Je reviendrai aussitôt que mon cœur me dira que ma présence ne vous sera plus importune. D'ici là, rien ne pourra me distraire. Comme depuis six mois, ma pensée sera constamment avec vous.

« Suzanne, je vous aime mon ardent amour ne s'éteindra qu'avec ma vie ! »

La jeune fille lut deux fois ce billet, le plia en quatre et le mit sous clef dans une boîte.

La mort de sa mère l'avait réellement affectée ; mais elle chercha la consolation dans les merveilleuses promesses de son rêve. Dédaigneuse de toutes les choses réelles que ses yeux pouvaient voir, que sa main pouvait toucher, elle continuait à s'élever à des hauteurs prodigieuses elle planait comme l'aigle ! Elle sentait en elle une force, une puissance surhumaines.

L'hiver s'écoula. Les premiers rayons du soleil d'avril mirent des feuilles vertes aux branches des chênes et des fleurs aux buissons.

George Raynal était soldat ; son régiment venait d'être envoyé en Afrique.

Mais le fermier Thomas avait toujours le même nombre d'enfants, car Georgette remplaçait Georges. Ayant trouvé à la ferme une véritable affection, beaucoup de tendresse, la sœur de Suzanne s'était habituée à son existence nouvelle.

Aussi, quand Suzanne lui demandait :

—Es-tu contente ?

—Oui, va, répondait-elle, je suis bien heureuse ?

Disons encore que Thomas, le riche, avait causé dans le pays une nouvelle et grande surprise quand on apprit qu'il avait acheté et payé comptant le domaine de Salerno.

Un soir d'un de des beaux jours de printemps, où les jeunes feuillages frissonnent sous les caresses de la brise déjà parfumée, où tout parle au cœur, à l'âme, à la pensée : murmure de l'eau, gazouillement d'oiseaux, fleur qui s'ouvre, blé qui monte, insecte qui bourdonne, zéphyr qui passe, soleil qui rayonne,

Suzanne travaillait devant sa maison, assise à l'ombre d'un vieux platane.

Le soleil allait se coucher.

Tout à coup, la jeune fille entendit le bruit des sabots d'un cheval qui arrivait au trot. Sans savoir pourquoi, son cœur se mit à battre. Presque aussitôt, à travers les arbres, elle aperçut le cheval et son cavalier.

Elle reconnut Henri de Manoïse.

Alors le cheval ralentit sa marche, et s'avança au pas jusque devant Suzanne. A l'endroit où il s'arrêta, le cavalier se trouva enveloppé dans les rayons du soleil couchant, lesquels touchaient en même temps le haut de la tête de la jeune fille. Suzanne tressaillit. Elle se souvenait que le jour de la mort de sa mère elle avait vu le baron de Manoïse au milieu des rayons de ce même soleil à son déclin.

Le jeune homme se pencha sur le coup du cheval et ces paroles tombèrent de ses lèvres :

—Ce soir, à dix heures, je vous attendrai au bord de la Vrille, près du pont de Marangue.

Suzanne jeta autour d'elle un regard effaré ; mais elle était seule, personne n'avait pu entendre.

Ils échangèrent un regard rapide et mystérieux, puis le cavalier piqua les flancs du cheval, qui partit comme une flèche et disparut bientôt derrière un rideau de verdure.

Suzanne plia son ouvrage et rentra chez elle. Le soleil venait de disparaître. Elle était légèrement tremblante ; mais dans les lueurs sombres de son regard, éclatait une résolution énergique, presque farouche.

C'était l'heure du repos ; elle ne songea pas à manger ; elle n'avait pas faim.

A neuf heures elle revêtit sa plus belle robe et emprisonna ses magnifiques cheveux dans un bonnet frais et coquet.

Avant de partir, elle fit le tour de la maison et s'arrêta devant le lit où couchait Georgette du vivant de sa mère. Il y avait dans ses mouvements quelque chose de fébrile. Ses yeux devinrent humides et son regard presque triste.

Elle entendit une voix intérieure qui lui disait :

—Suzanne, où vas-tu ?

Mais, aussitôt, une autre voix répondit :

—Vers l'avenir, vers la lumière !

Elle s'éloigna du lit en murmurant :

—Il le faut ! il le faut !

Elle jeta un châle sur ses épaules et passa à son bras un petit panier d'osier.

Elle sortit de la maison, referma doucement la porte derrière elle, laissant la clef dans la serrure, et se mit à marcher très vite dans un étroit sentier qui descend sur la rivière.

Au bord de l'eau, à vingt pas du pont, le baron de Manoïse se trouva devant elle.

—Enfin, lui dit-il tout bas, je vais donc pouvoir vous donner la preuve de son amour. Chère Suzanne, vous verrez comme vous serez aimée, adorée... Je rêve pour vous une existence de reine...

(A continuer.)

COMPAGNIE D'IMPRIMERIE DE BERTHIER

Incorporée par Lettres Patentes sous le Grand Scellé de la Province, le 22 juin 1888.

Officiers de la Compagnie :  
HON. A. H. PAQUET, Président.  
CLÉOPHAS BEAUSOLEIL, M.P., Vice-Pr.  
C. A. CHENEVERT, Secrétaire Général.

DIRECTEURS :  
HON. A. H. PAQUET,  
CLÉOPHAS BEAUSOLEIL,  
LOUIS SYLVESTRE, M.P.P.,  
C. A. CHENEVERT, Avocat,  
A. DEMERS, Avocat,  
DR. A. F. FLEURY,  
ARCHIBALD RALSTON.

GAZETTE DE BERTHIER

BERTHIER, 31 JANVIER 1890.

Rappelez-vous l'outrage !

Jusqu'à ces derniers temps le comté de Berthier n'avait pas l'avantage de connaître l'illustre Joseph Tassé, ex-député d'Ottawa, candidat battu de Laprairie et directeur actuel de la *Minerve*. Cet auguste personnage n'avait pas encore honoré notre comté de sa présence.

Une occasion s'est récemment présentée de combler cette lacune, à notre bonheur, et M. Joseph Tassé, ex-M. P., l'a saisie avec empressement.

L'Hon. M. Louis Sylvestre venait d'être appelé au Conseil législatif. Il y avait une vacance dans la représentation du comté de Berthier.

Le parti national avait choisi son candidat, M. Omer Dostaler. M. Tassé aurait bien accepté la candidature conservatrice ; mais personne ne songea à la lui offrir.

M. Raymond Savignac avait consenti à se sacrifier par ces paroles remarquables : "vous le voulez, j'accepte. Je suis un homme d'énergie ; j'ai battu l'échevin Laurent, l'homme le plus fort de Montréal ; je battrais bien M. Dostaler. *Faites tout ce qui peut se faire ; je paie rai pour.*"

On comprend la joie qu'un pareil discours avait produite. Il y avait là tant de promesses : "*faites tout ce qui peut se faire et je paierai pour.*"

La lutte s'engagea sous ces auspices.

Bientôt on n'entendit plus parler que de gros chiffres, cinquante piastres, cent piastres, deux cents piastres étaient offertes à des nationaux influents. Elles furent déclinées dans le plus grand nombre des cas, mais acceptées dans quelques uns.

Le whiskey fut répandu à flots dans tous les rangs, presque dans chaque maison.

Les cabaleurs bien payés rapportaient des succès prodigieux. Les paroisses nationales allaient se diviser ; les paroisses conservatrices entasser des majorités gigantesques. En un mot, le succès de M. Savignac fut si bien annoncé qu'il y eut lui-même, le garantit à ses amis et fit même des préparatifs de triomphe.

C'est le moment que choisit le courageux Joseph Tassé, ex-M. P. pour intervenir.

Il annonça qu'il allait organiser la victoire, écraser M. Beausoleil, racheter le comté, faire échec au gouvernement, obtenir enfin, un succès éclatant après une si longue suite d'humiliantes défaites.

C'est avec cet air vainqueur et fanfaron qu'il envahit le comté.

Mais voyez l'effet de la malchance. A peine eut-il paru que la face des choses changea du tout au tout. La majorité dans les paroisses nationales, se reconstitua comme par enchantement, et ce fut dans les paroisses conservatrices que se fit la dégringolade.

Le 15 janvier au soir, l'étendard national flottait plus haut que jamais dans le comté de Berthier, et M. Joseph Tassé, ex-M. P., se sauvait à Montréal durant la nuit.

Il s'enfuit comme un renard qu'une poule aurait pris chargé des malédictions de tout son parti.

Mais il faut voir comme ce brave M. Tassé, bien caché dans son bu-

reau à Montréal, traite dans la *Minerve* les électeurs de Berthier qu'il aimait tant.

Il leur lance une colonne bondée d'injures et de mensonges inqualifiables. En voici quelques courts extraits :

"On calcule que les partisans de M. Dostaler ont dépensé environ \$1000 de whiskey. Certains comités n'étaient pas autre chose que d'ignobles baraques où l'on saoulait les électeurs." Ainsi parle M. Jos. Tassé.

Effronté mensonge. Mais M. Tassé se rappelait probablement ce qu'il avait vu dans les comtés qu'il avait visités. Ce n'étaient pas les nôtres.

"La promesse d'une bibliothèque paroissiale a produit un effet mirabolant dans une certaine localité," dit encore M. Tassé.

A quelle localité, par qui et à qui cette promesse a-t-elle été faite ? Second mensonge, que M. Tassé n'osera jamais bien expliquer. Nous vous défions de dire clairement ce que vous insinuez lâchement, M. Joseph Tassé, ex-M. P.

"A St Gabriel de Brandon, continue la *Minerve*, une centaine d'électeurs ont été transformés la veille de la votation en charcutiers "que l'on payait tant par tête." Il y a eu là des trahisons notoires "en haut et en bas de l'échelle. On y reconnaissait la main savante "du héros des \$31,000.00."

Encore une de ces inventions malhonnêtes qu'un cerveau détraqué par la fureur, la basse jalousie et la rage pouvait seul trouver.

Jamais vote n'a été plus spontané et plus désintéressé que celui de St Gabriel. Cette paroisse si intelligente et si prospère a compris ce qu'elle devait au gouvernement Mercier. Elle a fait noblement son devoir, et dérangé les petits calculs de M. Joseph Tassé et de M. Savignac.

"Il en est qui ne se sont pas vendus pour des prunes. Tel négociant a déguisé sa vente sous forme d'un endossement qui ne saurait tromper les gens renseignés sur sa véritable signature," ajoute M. Joseph Tassé, ex-M. P.

De grâces, M. Tassé, dites-nous le nom de ce négociant. De quelle paroisse est-il ? Quel est son endosseur ? Allons dites vite, sinon nous serons obligés de dire que c'est un autre mensonge ajouté à la longue série de ceux dont vous vous êtes déjà rendu coupable.

M. Joseph Tassé, ex-M. P. veut bien même s'en prendre à la *Gazette de Berthier* et lui reproche d'avoir appuyé M. Dostaler et défendu la cause nationale.

Les actionnaires de la *Gazette* seront sans doute heureux de voir que leur œuvre a si bien réussi. La *Gazette de Berthier* a été fondée spécialement pour défendre la cause nationale trahie par la *Minerve*. Rien assurément ne pouvait nous faire plus de plaisir que les injures de M. Tassé. Elles témoignent du succès de notre entreprise.

Quand au patronage fabuleux que M. Tassé nous attribue, c'est encore un rêve de son imagination malade. Non-seulement la *Gazette* n'a pas fait des impressions pour le palais de justice au montant de \$700.00 dans un mois ; elle n'en a pas fait autant dans une année. Demandez donc à votre copain Leblanc de faire une interpellation à ce sujet.

M. Joseph Tassé ex-M. P. termine son article par le paragraphe suivant qui dénote tout le venin que contient son cœur ulcéré par la jalousie, l'envie, la haine la plus sottise, mais aussi la plus impuissante :

"M. Beausoleil se trompe, toutefois, s'il croit que ses adversaires "sont découragés. Cette lutte n'est "que le prélude de notre résistance "et il peut s'attendre à l'opposition "la plus formidable qui lui ait jamais été suscitée, à la prochaine "élection."

Cette menace est terrible. M. Tassé auriez-vous par hasard l'idée de poser votre candidature dans

Berthier ? Ne savez-vous pas que si vous avez été si bien battu, c'est parce que vous avez fait de la dernière élection une lutte contre M. Beausoleil ? Allez donc demander à St Gabriel pourquoi on s'est unanimement rallié à M. Dostaler ? vos amis vous diront que c'est précisément parce que la question a été posée carrément :—"Tout vote pour M. Dostaler est un vote pour M. Beausoleil. Tout vote contre M. Dostaler est un vote contre M. Beausoleil. Combien vous est-il resté d'adhérents ? Combien vous en restera-t-il à la prochaine élection ?

Probablement pas une douzaine. D'ailleurs vous commencez mal votre prochaine campagne, MM. Tassé, Savignac et Cie :

Vous accusez votre parti de trahison du haut en bas de l'échelle ; Vous accusez les électeurs de St Gabriel de s'être vendus par centaines la veille de la votation ; Vous accusez les électeurs d'une autre paroisse que vous n'avez pas le courage de nommer, de s'être vendus pour une bibliothèque paroissiale ;

Vous accusez nos marchands de se vendre pour des endossements ; Vous accusez tous les électeurs d'être des corrompus ;

Vous insultez toutes les classes, tous les partis. Et c'est ainsi que vous prétendez enlever le comté de Berthier !

MM. Tassé, Savignac et Cie, apprenez que le comté de Berthier a du cœur et qu'il n'oubliera pas les injures que vous lui versez, qu'il ressentira l'outrage que vous lui faites en essayant de le représenter à toute la province, à tout le pays, comme un comté gâté, corrompu, sans principes, démolé par le whiskey et l'argent.

Le comté de Berthier n'est pas à vendre. Il vient de vous le prouver.

Le comté de Berthier a du cœur et de l'honneur.

Il ne se laissera pas insulter impunément. Il vous le prouvera dès la première occasion. Vous ne perdez rien pour attendre. Si vous revenez, vous et vos pareils, vous aurez des émotions.

Un premier coup de canon.

Mercredi de la semaine dernière, M. McCarthy a introduit dans la chambre des Communes son bill proscrivant l'usage de la langue française dans les territoires du Nord-Ouest.

M. McCarthy a accompagné sa motion d'un discours, modéré dans la forme, mais violent au fond, dont la pensée dominante est celle-ci :

Il faut faire disparaître du Canada la langue, les lois et les institutions françaises et n'avoir ici qu'une seule nationalité : la nationalité anglaise. Il faut réparer la faute qui a été commise lors de la cession du Canada à l'Angleterre, et forcer les canadiens-français à devenir anglais.

M. McCarthy a eu l'indécence d'insinuer en plein parlement que s'il ne réussissait pas en chambre, il en appellerait à la force des armes.

Cette menace ridicule a été sifflée par les membres des deux côtés de la Chambre. Le débat sur le mérite du bill aura lieu dans une couple de semaines, lors de la seconde lecture. Il sera long et intéressant.

Un grand nombre de députés sont décidés à défendre vaillamment les droits de la langue française.

L'Hon. M. Laurier, entre autres, fera un de ces chefs d'ouvriers oratoires dont il a seul le secret. On espère que l'Hon. M. Blake rompera en cette occasion le silence qu'il garde depuis deux ans.

M. McCarthy a demandé à plusieurs des députés du Nord-Ouest de seconder son bill. Tous ont refusé. Il a dû s'adresser à M. Den-

nison, l'un des députés orangistes de Toronto.

On ne croit pas à Ottawa que le bill McCarthy recueille plus d'une douzaine de votes.

Correspondance Parlementaire.

(Spéciale à la Gazette de Berthier.)  
Québec, 30 janvier 1890.

Vous sachant engagé dans une tourmente électorale, j'ai attendu que vos colonnes fussent libres pour vous entretenir des travaux de la Législature.

Je ne vous parlerai pas en détail du discours du Trône et des importantes mesures qu'il contient. C'est une harangue sortant du terre à terre ordinaire et exprimant en termes clairs et concis les intentions du gouvernement. Les plus saillantes sont celles concernant les asiles d'aliénés, l'empierrement des chemins, l'abolition des barrières et ponts de péage et le remaniement des sièges électoraux. Comme on le voit, le gouvernement ne tarde pas à mettre à exécution ses promesses.

La première de ces mesures concernant les asiles d'aliénés est une de celles dont les populations rurales devront savoir gré au gouvernement. Cette loi décharge les municipalités de l'obligation de subvenir pour moitié aux frais d'entretien des aliénés qu'elles fournissent aux asiles subventionnés par la Province outre une remise assez considérable. Le règlement de cette question met fin à une scène de tracas dont on avait à se plaindre dans la plupart des cas. Plus de débats de comptes avec le percepteur du revenu ni la perspective peu souriante d'être entraînés devant les tribunaux pour recouvrement de créances qu'elles contestent.

L'opposition toujours aux aguets pour chercher noise au gouvernement à propos de tout, a suivi sa louable habitude et vanté les qualités de la loi que l'on veut changer.

L'honorable chef de l'opposition a même insinué, au cours du débat que nos populations des campagnes n'étaient mûres pour cette réforme. C'est une bien faible corde que celle à laquelle l'opposition a recouru.

Nous avons encore été gratifiés d'un autre débat sur la fameuse loi des colons et des marchands de bois.

C'est sur un amendement présenté par l'hon. M. Gagnon que le feu a pris aux poudres. L'honorable M. Flynn et M. Nantel ont défendu l'ancienne loi et prétendu qu'elle était de beaucoup préférable à la loi actuelle. M. Poupore, marchand de bois de l'Ottawa, a été beaucoup plus fort et a prétendu, avec un grand sérieux, que les colons avaient toujours eu les supports les plus cordiaux avec leurs persécuteurs.

Pourtant, si je me rappelle bien, ce n'est pas ce que nous a démontré le fameux procès des colons d'Egan et un membre même de l'opposition, dans un mouvement de franchise, a avoué que beaucoup d'autres abus du même genre avaient existé mais que les colons étaient trop pauvres pour revendiquer leurs droits.

Heureusement que le pays n'est pas du même avis que ces messieurs de l'opposition et que les victoires éclatantes remportées dans ces derniers temps prouvent que le peuple sait reconnaître ses véritables amis.

Un curieux fait vient d'être dévoilé devant la Législature par le député de Lévis, M. F. X. Lemieux. Vous le croiriez à peine, si je vous disais, qu'à quelques milles seulement de la Vieille Capitale, existe un ancien vestige du régime féodal avec ses rentes ruineuses et ses seigneurs exigeants. On a même démontré que la condition des *tenants* irlandais était meilleure que celle de ces pauvres censitaires de la seigneurie de Lauzon, dont une

grande partie se voit obligée d'émigrer pour échapper au lourd fardeau de cette taxe. Le gouvernement a promis d'accorder son attention à la question et de rendre justice aux parties intéressées.

Le fameux bill de M. Hall pour reconnaître le titre de bacheliers ès-arts suffisant pour l'entrée dans les différentes professions libérales est venu hier soir, devant l'Assemblée Législative et a donné lieu à une discussion des plus vives. En dépit des protestations du Bureau et de la Chambre des notaires, ce projet de loi a réussi à surmonter la première épreuve et a pu recueillir une majorité de deux voix.

Ce débat nous a fourni l'occasion d'entendre l'hon. L. P. Pelletier qui a fait un des plaidoyers les plus éloquents pour le renvoi du bill. Le Premier ministre a jeté le poids de son influence en faveur du bill et a profité de la circonstance pour faire l'éloge de la minorité anglaise et témoigner de ses bons sentiments à son égard. On croit, néanmoins, que le bill ira, comme par les années passées, échouer au Conseil Législatif.

Le nouveau député M. Dostaler, a été présenté en Chambre par l'hon. M. Mercier et M. Charles Champagne. Il s'est mis de suite à l'œuvre et vous pouvez compter qu'avant longtemps vous aurez un député utile.

PHRENE.

LA LANGUE FRANÇAISE AU PARLEMENT D'OTTAWA.

Au lieu de défendre la langue française dans les Territoires du Nord-Ouest, nos représentants aux Communes auront bientôt à s'occuper d'elle dans leur propre enceinte législative. L'autre jour, quand M. Larivière a parlé en français, ses collègues anglais du côté conservateur se sont mis à faire la conversation à haute voix et les journalistes anglais, encouragés par l'exemple, ont fait autant à leur tribune. Vendredi, lorsque M. Doyon, député de Laprairie, s'est adressé en français à l'Orateur, les interruptions les plus impertinentes se sont fait entendre, et grand nombre de représentants conservateurs n'ont pas craint de l'insulter en lui intimant l'ordre de s'exprimer en anglais. A moins que les députés français ne prennent un parti héroïque et ne décident qu'aucun d'eux, M. Laurier excepté, ne parlera plus en anglais à la Chambre, on pourra dire bientôt : la langue française se meurt ! La langue française est morte !

Aussi bien, qu'importe que les représentants anglais comprennent ou non les discours français ? Quel est celui d'entre eux à qui un discours, en quelque langue qu'il soit, pourrait faire changer d'avis ?

budget ordinaire et les fonds tenus par le gouvernement en fidé-commissis.

Voici le bilan des fidé-commissis dont est chargé le gouvernement :

Recettes .....\$2,277,482.87  
Dépenses..... 98,411.46

Balance..... \$2,179,071.41

La balance en caisse étant de.....\$2,210,019.79 et la balance due sur les fidé-commissis étant de..... 2,179,071.41

il restait donc à la disposition du gouvernement pour les services publics, la somme de.....\$ 30,948.38

On se demande comment le grand financier de l'opposition, M. George Desjardins, va faire pour prouver son assertion que le gouvernement avait dû se servir des dépôts faits par les compagnies de chemins de fer pour payer ses dépenses. Les chiffres officiels, dans tous les cas, lui donnent un démenti formel.

Car non-seulement le gouvernement, avec ses propres fonds, a fait face aux frais de l'administration des affaires publiques et a payé les subventions accordées aux chemins de fer, mais il a de plus payé \$460,518.82 de mandats appartenant à l'exercice précédent et qui n'avaient pas encore été soldés lors de la clôture de cet exercice, et il ne restait au 30 juin 1889 que \$73,259.66 de mandats impayés de l'exercice clos ce jour-là.

Les subventions payées aux chemins de fer pendant l'exercice 1888-89 ont été :

Subventions en argent..... \$662,012.00  
Subventions en terres cédées en argent..... 387,835.00  
\$1,049,847.00

Il a été payé de plus sur le compte de construction du chemin de fer du Nord..... \$26,600.00

Total payé pour chemins de fer..... \$1,076,447.00

Le département des terres de la couronne a donné pendant le dernier exercice un revenu de \$1,065,199.63, sur lequel les bois et forêts ont fourni \$958,938.00.

La dette publique de la province représentée par des obligations à long terme, se montait au 30 juin 1889 à \$21,510,960.00 mais les sommes placées comme fonds d'amortissement qui se montent à \$9,994,000, ce qui réduit la dette nette à \$11,516,960. Les emprunts temporaires ont cessé de figurer au budget provincial.

JOURDAIN.

DÉCADENCE AGRICOLE DU CANADA.

Correspondance à l'Electeur.

Ottawa, 25 janvier.

Le Canada n'est plus le grand exportateur de produits agricoles qu'il était autrefois. Les relevés officiels de l'exportation des grains ne le prouvent que trop.

En 1874, par exemple, notre pays exporta 6,581,217 minots de blé et 540,317 barils de farine, d'une valeur totale de \$12,080,749.

En 1880, cette exportation diminuait déjà des signes de décadence. Le Canada n'exporta, en effet, que 5,090,505 minots de blé et 544,591 barils de farine représentant une valeur totale de \$8,872,997.

Deux ans plus tard, l'exportation du blé descendait à 2,163,754 minots, et à 350,115 barils de farine ; le tout valant 3,466,489.

Enfin, en 1889 nous avons exporté 490,905 minots de blé et 131,181 barils de farine, d'une valeur totale de \$1,117,189.

Ces chiffres n'ont-ils pas leur éloquence ? descendent, en treize ans, de douze millions à onze cent mille

dollars, n'est-ce pas une terrible chute ?

Mais il y a plus : si notre exportation de blé diminue d'une manière désespérante, notre importation de ce produit agricole augmente. En 1880, nous importions 101,799 barils de farine. L'an dernier, nous en avons acheté 258,813, d'une valeur de \$1,012,922. C'est-à-dire que la farine et le blé que nous achetons aux Américains égalent en valeur le blé et la farine que nous exportons.

Et l'on s'étonnerait encore que les Canadiens émigrent en masse aux Etats-Unis ?

Pour aujourd'hui, bornons-nous à ce triste tableau. Nous en donnerons demain un second qui n'est pas moins navrant. Quand les Canadiens se décideront-ils enfin à exiger un changement de gouvernement ? Resteront-ils toujours apathiques et préféreront-ils abandonner patrie, famille, amis, souvenirs d'enfance, tout ce qui est cher au cœur de l'homme, que de renverser le gouvernement conservateur qui est la malédiction du peuple canadien ?

Les chiffres ne mentent pas ; qu'on les étudie ; que nos ennemis les contestent, s'ils l'osent.

M. V.

**HOMMAGES SYMPATIQUES**  
À M. L. BAZINET, M. P. P.,  
COMTÉ DE JOLIETTE.

Le 25 était un jour de fête bien mémorable pour le sympathique député du comté de Joliette. Un grand nombre de ses amis se sont rendus à sa demeure et lui ont présenté un riche cadeau (cap au en mouton de Perse et casque en loutre de mer) comme témoignage d'estime, très bien exprimé par G. A. Champagne, éc., avocat, qui a lu une adresse très éloquente. Quoique ému par la surprise, le député du comté de Joliette a répondu avec la sincérité, la courtoisie et la loyauté qui le caractérisent, et, en termes tout à fait sympathiques, a invité ses amis à passer la soirée avec lui. Inutile de dire que tout a été fait princièrement et que les amis ne se séparèrent que le lendemain matin apportant avec eux le meilleur souvenir. Au nombre des hôtes nous remarquons :

MM. O. Dostaler, M. P. P. du comté de Berthier, H. Neveu, M. P., F. O. Dugas, avocat, G. A. Champagne, avocat, A. L. Marsolais, avocat, A. H. A. Cabana, N. P., J. B. Chevigny, N. P., Dr. V. Côté, Ed. Fisk, D. Dostaler, Ant. Laporte, Fr. Rivest, Geo. Desroches, Wm Copping, A. J. Bibeau, M. V., J. N. Cloutier, E. E. D., J. H. Lafortune, E. E. L., V. Lafortune, E. A. L., C. Dugas, Chs. Rivest, N. L. Ducondu, A. Riopel, Onés. Chevalier, Maxime Guilbault, Théophile Goyette, N. L. Marsolais, E. Bolduc, Chs. Basinet, A. Majeau, Rémi Dauphin, Wilfrid St-George, Frs. Robillard, Chs. Pelland, Louis Ferland, R. Beaudoin et autres amis.

Plusieurs santés furent proposées pendant la joyeuse soirée, particulièrement celles de Madame et Melle M. Basinet, et tous ont répondu dans les termes les plus heureux.

UN AMI.

**DÉCÈS.**

A St Cuthbert, le 29 janvier courant, à l'âge de 48 ans, Léandre Hénauld, cultivateur.

A Berthier paroisse, le 29 janvier courant, à l'âge de 93 ans, Dame veuve Céleste Christin St-Amour, épouse de feu François Lavallée.

A St Cuthbert, le 30 janvier courant, après une bien courte maladie, Dieudonné Roberge marchand âgé de 64 ans.

Le service aura lieu demain à St Cuthbert. Parents et amis sont priés d'y assister.

**NOTES LOCALES**

Notre député M. Dostaler arrivera probablement ce soir à Berthier pour se repartir que lundi matin.

L'eau monte considérablement et déjà elle est sur les quais.

La traverse entre Sorel et Berthier est devenue assez difficile vu le débordement des eaux.

Les anciens s'accordent à dire que nous aurons cette année une grande inondation et que tout se comporte comme en 1865 où l'eau était devenue si haute et avait causé tant de dommages.

Nous apprenons avec regret la mort de M. George Guilbault, de Joliette, arrivée dimanche dernier. M. George Guilbault était le fils aîné de M. Elouard Guilbault ex-M. P.

D. puis le Jour de l'An 13 grandes personnes sont décédées dans la paroisse de St Cuthbert. La grippe est certainement celle qui a fait le plus de victimes.

Nous offrons à Monsieur et Madame Amaron, qui ont fêté leurs nocces d'or mardi dernier, nos plus sincères félicitations et nous leur souhaitons encore de longues années. *Ad multos annos!*

Nous apprenons avec douleur la mort de M. Léandre Hénauld, riche cultivateur de St Cuthbert, arrivée mercredi dernier, et celle de M. Dieudonné Roberge, marchand du même lieu, arrivée hier.

Nous offrons à ces deux familles éplorées, nos plus sincères condoléances.

MM. George Bourgoïn, représentant la maison Thibaut & Frère de Montréal, J. A. Hervieux, représentant la maison M. Fischer & Sons, de Montréal, Alfred François, représentant la maison Dayet & Cie, marchands de liqueurs de Québec, Eugène Dubost représentant la maison C. A. Chouillon et Auguste Dubost agent de la maison E. DeLanay de Montréal, sont en ville.

M. Elgar Arpin, de la maison Arpin & Frère, manufacturiers de chaussures de Lanoraie, commencera la semaine prochaine à visiter les marchands du comté.

La maison Arpin & Frère, vu les dépenses peu considérables qu'elle encoure, peut faire concurrence à n'importe quelle manufacture tant pour la qualité que pour le bas prix de ses chaussures.

Que les marchands n'achètent donc pas ailleurs, sans avoir vu leur échantillon.

Le Révérend M. Moreau, curé de St Barthélemy est de retour d'Europe. Il est arrivé samedi dernier dans sa paroisse. Il a fait parait-il un très heureux voyage ; seulement qu'en revenant, la traversée a été très rude au point que le bateau à bord duquel il était, a subi des dommages considérables durant le trajet. Le Révérend M. Moreau est allé jusqu'à Rome et il a eu l'avantage d'avoir audience auprès du St Père.

Que ce Révérend Monsieur soit le bienvenu et qu'il veuille bien accepter nos félicitations.

La séance donnée mardi soir par les Amateurs de Sorel a eu un plein succès.

La grande salle du Collège Saint Joseph, était remplie de monde, et les acteurs se sont bien acquittés de leur tâche. MM. Carlin et Chapelaine surtout ont reçu beaucoup d'applaudissements.

Il y aura mercredi, le 5 janvier prochain, une très jolie séance à Sorel, sous les auspices de Madame Ulric Chapelaine, qui a si bien ré-

ussi dans la magnifique soirée qu'elle a donnée l'an dernier.

On jouera : "Alexis" ou "La Pélerine de Syrie", tragédie en trois actes et deux opérettes comiques "La Potiche" et "Une soirée manquée."

La musique sera sous la direction de Melle Victoria Cartier, ce qui n'est pas peu dire.

Cette séance promet d'être très intéressante, et nous engageons fortement nos amis de Berthier à y assister. Ils auront accompli une bonne œuvre tout en s'amusant bien.

**1840---1890.**

Mardi dernier, de 4 à 5 heures une réception fashionable réunissait dans les salons de M. et Mme Daniel Amaron, leurs nombreux amis, à l'occasion de leurs nocces d'or.

La cérémonie du mariage qui avait eu lieu le matin à la résidence des mariés était d'un caractère privé. La famille, réunie en cette occasion solennelle enfants et petits-enfants, assistait seule à cette fête où tous les cœurs chantaient des hymnes de bonheur et de reconnaissance.

Les visiteurs, désireux d'offrir leurs sincères félicitations à l'heureux couple, arrivèrent vers 4 heures.

La mariée dans sa toilette claire, garnie de dentelles blanches avait cet air de distinction et d'affabilité si connu, si apprécié de ses amis. Assise dans son fauteuil au milieu du grand salon, entourée de fleurs et tenant à la main un magnifique bouquet blanc, elle accueillait ses amis de son bon et aimable sourire et avait pour chacun une parole affectueuse.

Le marié dans son costume noir officiel, la rose à la boutonnière, avait retrouvé ses vingt ans ; il rayonnait de bonheur et sa franche et cordiale poignée de main disait à chaque invité sa joie et ses douces émotions.

Les présents étaient nombreux et magnifiques.

Une adresse envoyée par une famille amie de Berthier et contenant des félicitations et des souhaits bien sincères, a particulièrement touché les destinataires.

Au milieu de l'avalanche de bijoux, d'objets d'orfèvrerie et de différents ouvrages de fantaisie, prouvant que beaucoup d'amis s'occupaient de cœur à la famille pour célébrer ce joyeux anniversaire, on remarquait une corbeille d'or aux formes gracieuses, d'où s'échappaient en gerbes, en guirlandes et en bouquets des roses et des fleurs ravissantes. Sur un grand nœud flottant sur le côté, on lisait en lettres d'or, les dates anniversaires de cette belle fête, dont chacun gardera le meilleur souvenir.

**NOTES DIVERSES.**

Le Sénat est en congé pour deux semaines.

Rien à faire.

La cour a cassé la semaine dernière le jugement qui avait déqualifié l'honorable M. MeShane.

Nos félicitations à notre excellent ami.

—Le bruit court dans les cercles généralement bien informés à Rome que, dans un prochain consistoire, il sera question d'envoyer le chapeau cardinalice à Sa Grandeur Mgr Edouard-Charles Fabre, archevêque de Montréal.

La Cour Suprême a rendu son jugement dans la cause de l'élection contestée d'Haldimand. A l'unani-

mité, moins un, les honorables juges ont confirmé la décision de la cour de première instance. M. Colt r perd son siège et paie tous les frais du procès.

M. Colt r est reparti pour son comté et il se propose de commencer la campagne sans délai. Il paraît entendu que le Dr Montagne sera encore le candidat conservateur. Les brufs seront émis immédiatement.

Voici comment s'est réparti le vote populaire aux dernières élections provinciales du Nouveau-Brunswick :

Pour le gouvernement.....194,545  
Pour l'opposition.....126,100

Majorité pour le gouvernmt.. 63,445

L'honorable sénateur Charles Séraphin Rodier, de Montréal, est décédé dimanche soir, à 10 h. 15, à sa résidence, 68 rue Osborne.

Le défunt était âgé de soixante-douze ans et représentait, depuis le 1er décembre 1888, la division sénatoriale des Mille Îles.

Nous passons décidément par une époque tout à fait exceptionnelle du XIXème siècle. Jamais, en effet de mémoire d'homme, on n'a vu tempêtes aussi épouvantables que celles qui ravagent depuis un mois tous les points de l'univers.

Sur terre comme sur mer, les dommages sont considérables. Des centaines de navires ont été mis en pièces sur l'Océan dans le cours de la semaine dernière, et des milliers de personnes ont péri.

**Nécrologie.**

Nous avons la douleur d'annoncer la mort de Marie Olive Guinard épouse de M. Stanislas Bacon, marchand de Joliette, arrivée vendredi le 24 courant.

Madame Bacon a succombé à la consommation qui la minait depuis quelques années.

Sa mort fut l'écho de sa vie. Epouse fidèle et courageuse, chrétienne fervente, elle a déployé dans sa trop courte carrière les vertus qui font la femme forte de l'écriture.

Munie des Sacraments de notre Mère la Sainte Eglise, elle a rendu à Dieu sa belle âme épurée au creuset des souffrances.

Madame Bacon n'était âgée que de 43 ans.

Les funérailles ont eu lieu lundi dans l'Eglise de Joliette au milieu d'un grand concours de parents et d'amis.

Le corbillard laissait la demeure de M. Bacon, rue Notre-Dame, à 3 1/2 heures a. m.

Un grand nombre de parents et d'amis accompagna la défunte à sa dernière demeure.

Venaient en premier lieu les parents et les amis de la famille, puis les dames de Ste Anne, les Religieuses de la Providence avec leurs élèves, les Professeurs des académies St Charles et St Viateur avec leurs élèves.

On remarquait au cheur le Rvd Jos. Lavallée, vicaire à St Félix de Valois, cousin de la défunte, le Rvd Frère O. L. Marsolais, directeur du Collège de Berthier ; les Révds MM. Huot, Duford, Gendreau, Vaubougeur, Piette, Tessier, Bernard, Jeanotte, Tardif, Guévremont, Allard, qui tous ont voulu exprimer par leur présence la part qu'ils prennent au deuil de la famille de la défunte.

Le service funèbre fut chanté par le Rvd. M. M unier assisté du Rvd J. A. Chausser, comme diacre et du Rvd. Père Roberge comme sous-diacre.

Madame Bacon était la sœur du Rvd J. E. Guinard, Professeur au collège de Berthier et de la Révé-

rend Sœur Jean-Marie, religieuse de la Providence, de la mission de St André, et nièce du Rvd Messire D'Arcy chanoine et curé de St Ours.

Communiqué.



PROVINCE DE QUÉBEC,

**MUNICIPALITÉ DU COMTÉ DE BERTHIER.**

AVIS public est par les présentes donné, par le soussigné, A. Demers, secrétaire-trésorier du conseil municipal du comté de Berthier, que le terrain ci-dessous mentionné et décrit, sera vendu à l'enchère publique, en la salle d'audience du palais de justice, en la ville de Berthier, dans le dit comté, lieu ordinaire des sessions du conseil de cette municipalité, MERCREDI, le CINQUIÈME jour du mois de MARS prochain, à DIX heures du matin, à défaut du paiement des taxes auxquelles ils sont affectés et des frais encourus, tel que ci-après mentionné

Dans la municipalité locale de la paroisse de Saint Michel des Saints.

Un terrain situé dans le rang B, Brassard No. 33, appartenant à Ozias Girouard, cultivateur, absent.

Montant dû..... \$1.55.

Donné ce deuxième jour de janvier mil huit cent quatre-vingt-dix.

A. DEMERS,

Secrétaire-Trésorier.

**DECOUVERTE!**

**DECOUVERTE!!**

**DECOUVERTE!!!**

Un remède enfin trouvé pour la guérison des *Eparcins, Formes, Mollités Jardons, Vessigons, Capelets, Arthrites, Luxations, Contusions, etc., etc.*

Le LINIMENT RESOLUTIF de BIBEAU est en effet le meilleur remède connu d'après le témoignage des meilleurs Médecins Vétérinaires du Canada et des Etats-Unis pour la guérison des maladies plus haut mentionnées.

**Decouverté!**

**Decouverté!!**

**Decouverté!!!**

Le *Spécifique* de BIBEAU contre les coliques n'a jamais été surpassé par aucune préparation de ce genre.

**Decouverté!**

**Decouverté!!**

**Decouverté!!!**

La *Lotion Astreingente* de BIBEAU est sans contredit la meilleure préparation actuellement sur le marché pour la guérison des Ulcères, Plaies, Bessures, faites par le collier, le harnais, etc., etc.

**DECOUVERTE!**

**DECOUVERTE!!**

**DECOUVERTE!!!**

*Crème* de BIBEAU. Ce remède a pour effet de faire repousser promptement le crin sur le cou et la queue du cheval.

**DECOUVERTE!**

**DECOUVERTE!!**

**DECOUVERTE!!!**

*Onguent Antiporique* de BIBEAU sans éga pour la guérison des maladies de la peau, telles que Gale, Boutons, Prurigo, Démangeaisons, etc.

**DECOUVERTE!**

**DECOUVERTE!!**

**DECOUVERTE!!!**

*Onguent Dessicatif* de BIBEAU infatigable contre les maladies appelées : Eaux aux jambes, Crevasses, etc., etc., auxquelles sont sujetes les animaux.

Toutes ces préparations sont en vente chez M. Louis Tranchemontagne, marchand-général, Berthier, ainsi que chez :

A. J. BIBEAU, Médecin Vétérinaire, JOLIETTE, P. Q. 15 Novembre 1889.

A LOUER. Une très bonne maison sur la rue Edouard d'ici au mois de mai prochain. Conditions bien faciles. S'adresser immédiatement à ce bureau.

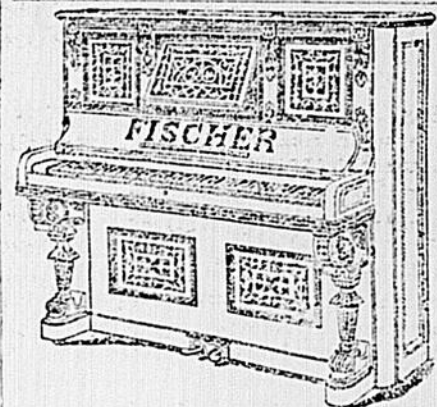
ETABLISSEMENT

**J. O. WEIBRENNER,** Agent d'Affaires et Encanteur POUR LE DISTRICT de RICHELIEU.

Ce monsieur porte une attention toute spéciale pour les collections de compt., billets, etc.—Affaires de faillite—Inventaire, Achat d'livres de crédits—Marchand à Comptant—Vente privée ou à l'encan de propriétés ou fonds de commerce et peut fournir les meilleurs références.

POSTE BUREAU 415—SONEL. 9 août 1889.

Vu que nous sommes dans l'obligation de nous procurer bientôt de nouvelles presses et de faire de grandes dépenses, nous prions instamment nos abonnés et ceux qui nous doivent de s'acquitter avec nous le plus tôt possible.



**PIANOS et ORGUES**  
**DOMINION,**

De Bowmanville, Ont.

MÉDAILLÉS ET DIPLOMÉS AUX PRINCIPALES

EXPOSITIONS UNIVERSELLES :

PHILADELPHIE, 1876—Médaille Internationale et Diplôme d'Honneur.

LONDRES, 1876—Premier Prix. AUSTRALIE, 1887—Premier Prix. PARIS, 1878—Médaille Internationale et Diplôme d'Honneur.

MONTREAL, 1886—Premier Prix et Deux Diplômes d'Honneur. ANVERS, 1885—Grand Diplôme d'Honneur.

100 PREMIERS PRIX

Aux Expositions dans différentes Parties du Monde.

Si vous désirez vous procurer un instrument de première qualité, à un prix modéré, ne manquez pas d'examiner les nouveaux

**"DOMINION"**

N. B.—Veuillez remarquer que ces instruments n'appartiennent pas à la classe de Pianos et d'Orgues qui sont colportés de porte en porte en ville, et qui sont entrés de force dans les maisons des personnes qui n'ont pas même envie d'acheter. Termes faciles, Pianos échangés.

**L. E. N. PRATTE,**

1676 NOTRE-DAME,

MONTREAL.

**GRANDE VENTE**

**A SACRIFICE!**

Etant décidé de quitter Berthier sous quelques mois et de fonder entièrement la balance de mon stock qui est considérable, je vendrai d'ici à ce temps, à 20 pour cent au-dessous du prix courant tout ce qui me reste de marchandises qui consistent en Epicerie et Sèceries de toutes sortes, Jouets d'enfants les plus diversifiés et les plus beaux, Assortiment complet de Cartes de Noël et du Jour de l'An, Boîtes de Toilette en peluche, Boîtes à Ouvrage, Album en peluche et en cuir, Tapisseries bien assorties, Bisnits, Oranges, Citrons, Thés, depuis 8 cents à 35 cents la livre, Café de toutes sortes, etc., etc., Pipes en bois de toutes qualités, Traînes sauvages et Sleighs pour enfants, Sirop et essence de Citron, Fraise, Framboise, Ananas, Salsepareille, etc., etc., Lanettes de toutes qualités et les meilleures que l'on puisse trouver. Enfin vous trouverez tout ce que vous désirez dans une grocerie générale bien montée.

Si vous voulez avoir l'avantage d'acheter au-dessous du PRIX COURANT et d'avoir le PREMIER CHOIX adressez-vous au plus vite au

**MAGASIN DU BON MARCHÉ**

— CHEZ —

**Leandre Jouette**  
Près du Bureau de Poste,  
BERTHIERVILLE.

**A VENDRE.**

Magnifiques vignes de la ville de Berthier, prises à vol d'oiseau, pour cinquante cents, à la Gazette de Berthier.

A VENDRE.

Une grande quantité de bardeaux de première qualité et à des prix excessivement bas. S'adresser pour le voir et l'acheter à M. J. O. HÉTU, agent de M. F. BEAUSOLEIL, de St Gabriel / Brandon.

**Société Française**

**D'IMPORTATION.**  
QUÉBEC.

MM. M. J. DAYET & CIE. ont l'honneur d'informer leur clientèle qu'ils ont transporté leur MAISON DE GROS 119, 121 et 123 rue Dalhousie dans le

**NOUVEAU BLOC MURPHY**

(En face de l'Examining Warehouse)  
Ils gardent en stock le plus grand choix de Vins, Liqueurs et Produits français de toutes sortes. Leur nouvel aménagement leur permettra de répondre avec promptitude à toute commande transmise. Ils espèrent mériter comme par le passé la confiance de leurs clients, grâce à la bonne qualité de leurs produits et la modération de leurs prix.

Coin des Rues Dalhousie, Leadenhall et Bell Lane.

**M. J. DAYET & CIE.**

# BOISSEAU FRERES,

235 & 237, RUE ST-LAURENT,  
MONTREAL.

Nos importations du Printemps sont maintenant au complet et nous pouvons offrir toutes nos marchandises à meilleur marché que n'importe que le autre maison.

Nous mettons en vente comme occasion exceptionnelle: Un lot magnifique de GANTS de KID seulement 25 cents la PAIRE.

AUSSEI:—Satin couleur, seulement 29 cts; Satin Aurore, seulement 60 c.; Soie pongée unie, seulement 50 cts; Soie pongée imprimée, seulement 75c.; Satin sublime, toujours vendu \$1.00 à 60 cts; Serge française, toujours vendue 65 cts à 41 cts; Etouffe à robe depuis 10 cents la verge; Doublure pour robe à 5 cents la verge.

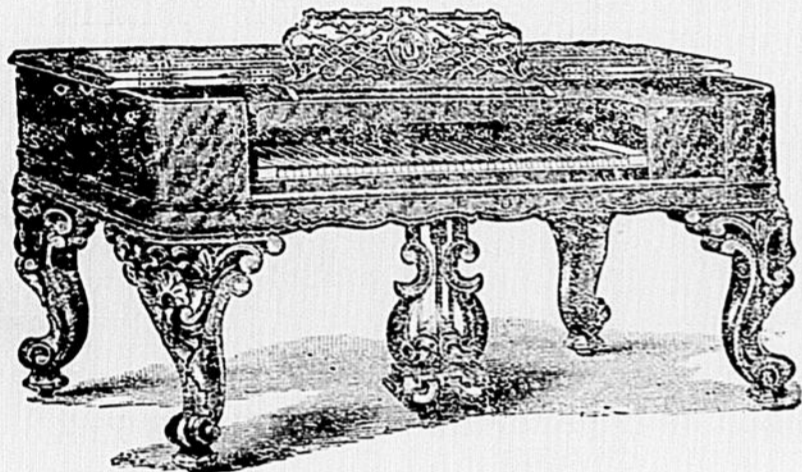
N'ont jamais été à aussi bon marché:—Dentelles de tout choix, valeur 25 cents, vendues seulement 5 cts la verge; Bas cachemire, valeur 40 cts pour 25 cts.

Nous recommandons comme extrême bas prix:— Nos Habillements drap faits sur mesure depuis \$8.00, et nos Pantalons à 2.25, 2.75 et 3.00.

## Boisseau Freres,

235 & 237, Rue St-Laurent—MONTREAL.

6 avril 1889.



IL EST TRÈS FACILE AU PUBLIC D'ACHETER DE LA MAISON

### LAURENT, LAFORCE & BOURDEAU,

vu que les pianos qu'ils vendent sont en usage dans le pays depuis nombre d'années. Tel que le célèbre piano HARDMAN, New-York que nous vendons depuis 20 ans, MAR SHALL & WENDEL, Albany, N. Y., depuis 30 ans et STAVENSON & CIE, depuis l'existence de la fabrique. Les instruments sont beaucoup répandus dans les communes religieuses, et dans l'élite de la société de la province de Québec.

Comme par le passé nous vendons à termes faciles. Nous prenons les vieux instruments en échange. Les pianos sont remis à neuf à notre atelier auquel sont employés les ouvriers les plus habiles. Catalogues fournis sur demande. Téléphone No. 1297.

### Laurent, Laforce & Bourdeau,

1637—Rue Notre-Dame—1637

20 SEPTEMBRE 1889.

Président: PROSPER ALLARD.

Gérant: P. GOUDRON

LA

# Compagnie Industrielle

DE BERTHIER (LIMITÉE.)

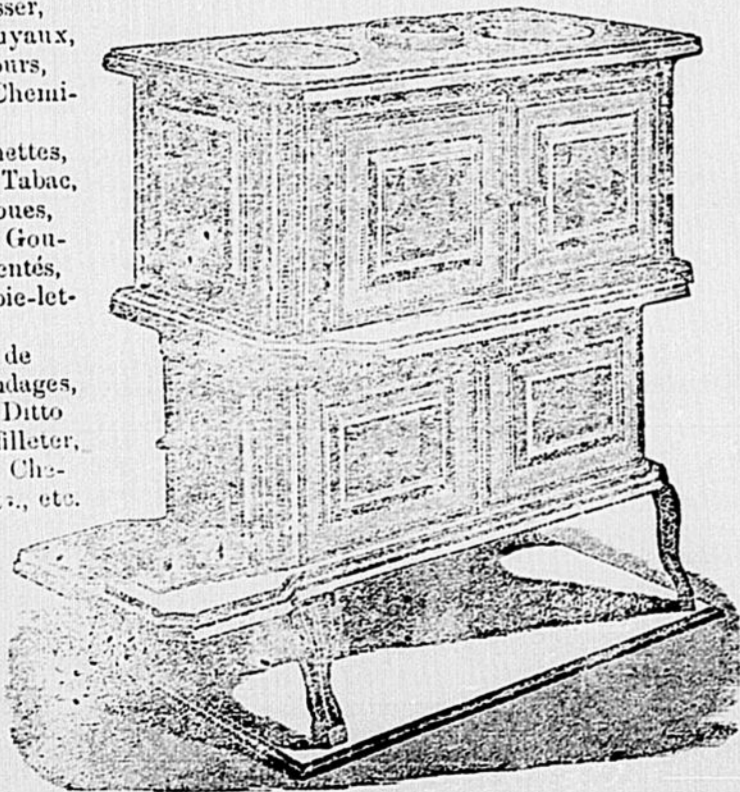
Incorporée 1887.

Capital Autorisé, \$30,000.

FONDERIE DE

Pieces pour Machines et d'Articles de Menage, notamment du celebre Poêle "CANADA," Poêle "FAME," a Bois et a Charbon.

Chaudières,  
Canards, Poêlons,  
Sinks, Auges,  
Fers à Repasser,  
Ronds de Tuyaux,  
Portes de Fours,  
Portes de Cheminées,  
Porte-Allumettes,  
Couteaux à Tabac,  
Boîtes de Roues,  
Serre-joints, Goudron, patentés,  
Presses copie-lettres  
Refouleuses de Baudages,  
Pliieuses de Duto  
Machines à filletter,  
Poids pour Chaux, etc., etc.



FABRIQUE DE

Boulons "Chevilles" pour Voitures, Roues, Patins, Poêles, Charrues, Ponts, etc. Peintures pour Granges et Écuries, Targettes de Chassis, Verroux, Errous, Rondelles, Rivets, Serre-Joints, Tire-Fonds, Boulons de Clôtures, etc., etc.

Réparations de toutes espèces de Machines, à très bas prix. Les visiteurs seront toujours bien reçus à la manufacture.

Avec notre devise de "Beaucoup de ventes avec petits profits," nous faisons toute compétition. Achat de vieilles fontes et vieux fer au plus haut prix du marché.

Manufacture à Berthier, à côté de la résidence de Monsieur F. O. LAMARCHE, maître de Berthier

### ADRESSES.

A. DEMERS,

AVOCAT,

RUE EDOUARD, BERTHIER.

GERMAIN & CHENEVERT,

AVOCATS.

BUREAU DE La Gazette de Berthier, BERTHIER, Q.

A GERMAIN,

AVOCAT,

RUE GEORGE.—SOREL P. Q.

G. E. MAURALT,

AVOCAT

RUE GEORGE.—SOREL, P. Q.

NOÉ PICHÉ,

HUISSIER C. S. ET AGENT COLLECTEUR.

ST-BARTHELEMY.

Se chargera de toutes affaires du ressort de sa commission et de toutes collections et agences quelconques  
1er Mars 1889.—1a.

HILAIRE GENDRON,

HUISSIER,

ST-MICHEL DES SAINTS.

M. Gendron se chargera de toutes les collections qu'on voudra bien lui confier.

16 nov 1888.

DR C. LAFONTAINE,

MEDECIN et PHARMACIEN,

RUE EDOUARD - - BERTHIER

DR. W. A. HENAUT,

Coin de la rue de l'Eglise, BERTHIERVILLE.

Consultations: 9 à 11 a.m.; 1 à 3 et 6 à 8 p.m. Entre les heures susdites à l'Pharmacie.

DR NOLIN, L. C. D.

Chirurgien-Dentiste

63 RUE GEORGES — SOREL.

Viendra à Berthier au bureau du Dr Lafontaine, tous les premiers lundis et mardis de chaque mois. Pour plus amples informations s'adresser aux Drs Lafontaine et Héneault.

F. O. LAMARCHE,

RUE EDOUARD, BERTHIER.

Négociant en gros et en détail de Grain, Foin, Charbon, etc.

NICOLAS LENOIR,

BOULANGER,

COIN DES RUES HENRY ET WILLIAM, BERTHIERVILLE.

### Banque Ville-Marie.

BUREAU PRINCIPAL, - MONTREAL.

Succursale, A BERTHIER (En haut).

Continue comme par le passé à escompter tout ce qui est du ressort des Banques. Acetete et ven lettres de change et traites sur toutes les parties de l'Europe et des Etats Unis.

Occasion favorable pour les cultivateurs de faire des dépôts avec profit. Pour dépôt fixes, 4 pour cent d'intérêt. Pour autres informations, s'adresser au gérant,

A. GARIÉPY,

RUE EDOUARD, BERTHIER

ASSURANCE contre le FEU

### PHOENIX DE LONDRES

ANGLETERRE.

ETABLIE EN 1792.

Succursale Canadienne Etablie en 1804.

Emet des polices en français; la première Cie d'Assurance anglaise qui a établi une succursale au Canada.

Le montant des pertes, payé depuis la fondation de la Compagnie..... \$ 75,000,000

Surplus au fond de réserve... 3,000,000

Responsabilité des Actionnaires ILIMITÉE

Dépôt au Gouvernement fédéral.

Pour la garantie des assurés Canadiens..... \$187,043.00

Réclamations payées avec la plus grande ponctualité.

AGENT A BERTHIER,

P. TELLEUR.

NOTAIRE.

— AGENT GENERAL D'ASSURANCE. —

Feu-Vie

ACCIDENTS ET MARINE,

RUE EDOUARD, - BERTHIER

30 nov. '88.

# F. J. A. DEMERS,

## HORLOGER & BIJOUTIER

VIS-A-VIS LE MARCHE  
BERTHIER,

A l'honneur d'annoncer au public qu'il vient d'ouvrir un magasin, où il se chargera de la confection de

### BIJOUTERIES, JONCS, &c.

Et de la réparation de MONTRES, HORLOGES, &c., &c.

Il aura aussi toujours en main un assortiment complet de Montres, Horloges, Bagues, Lunettes, Pince-Nez, &c., qu'il vendra à des prix défiant toute compétition.

Ouvrage garanti pour un an.

Une visite est sollicitée.

F. J. A. DEMERS.

## HOTEL GUILMETTE

Tenu dans l'ancienne résidence de monsieur Louis Tranchemontagne, à deux pas du débarcadère de la Compagnie du Richelieu et de la gare du Pacifique.

Cet hotel refait à neuf offre tout le confort désirable aux

TOURISTES ET

VOYAGEURS DE COMMERCE,

La table ne laisse rien à désirer.

Les Vins et Cigares sont de premier choix.

Une visite est sollicitée.

H. GUILMETTE & CIE.  
PROPRIÉTAIRES.

## W. G. McCONNEL,

RUE EDOUARD - - BERTHIERVILLE

Négociant en gros et en détail de

Fleur, Grain, Moulec, Lard, Saindoux, Sel, Plâtre, &c.

M. McCONNEL tient maintenant son magasin à côté de sa maison privée (ancien magasin de M. Derouin).

Agent pour les Compagnies d'Assurances suivantes:

Northern Fire Assurance Company,  
City of London Insurance Co. (Limited).  
Queen Insurance Company,  
Western Ass. Co. of Canada, (Feu et Marine)  
La Citoyenne, Feu, Vie et Accidents,  
Canada Life.

Risques placés au plus bas taux possible.

BUREAU A MONTREAL:

W. F. JOHNSTON, AGENT,

10 12 & 14 RUE DU PORT.

— Bureau Central de la Compagnie du Téléphone Bell —

## Drs Trestler & Globensky

CHIRURGIENS-DENTISTES,

No. 1592, RUE NOTRE-DAME.

Pres du Palais de Justice, — MONTREAL.

L'extraction des dents se fait sous l'influence de l'éther, du chloroforme, du gaz hilarant, du gaz végétal, ou sous agents, au choix de la pratique.

Les personnes qui arrivent le matin par vapeur ou par chemin de fer retourneront trouver le soir du même jour avec leur dentier, si elles font leurs commandes immédiatement après leur arrivée le matin.

C. F. S. TRESTLER, L. C. D.

STEPHEN GLOBENSKY, L. C. D.

30 nov '88.

## FONDERIE DE BERTHIER

PAR LEON ROBILLARD.

A cette Fonderie on se charge de l'exécution de toutes espèces

D'INSTRUMENTS ARAOIRES, POELES

A BOIS ET A CHARBON "VICTORIA,"

CHARRUES, &c., &c.

Fonderie et Atelier RUE DU MARCHE,

BERTHIER.

### COMMERCERCE.

MARCHÉ DE BERTHIER  
BERTHIER, Janvier 1890.

LEGUMES

Patates, le minot.....	\$0 25 à 30
Oignons, le minot.....	..... à .....
Fèves, le minot.....	..... à .....
Oignons, la tresse.....	0 8 à 10
Choux des Etats-Unis..	0 5 à 0 6
Fèves, la terrinée.....	0 4 à 0 5

GRAINS

Blé, le minot.....	\$..... à .....
Pois, le minot.....	0 80 à 0 90
Blé d'Inde, le minot.....	0 60 à 70
Avoine, le minot.....	0 45 à 0 50
Sarazin, le minot.....	0 60 à 0 70
Orge, le minot.....	..... à .....
Gaudriole.....	..... à .....
Graine de mil.....	..... à .....

VOLAILLES ET GIBIERS

Dindes, la couple.....	\$1 20 à 1 5
Oies, la couple.....	..... à .....
Poules, la couple.....	0 25 à 0 30
Pigeon, la couple.....	0 15 à 0 20

VIANDES

Beuf, la lb.....	07 à 8
Beuf, 100 lb.....	6 00 à 7 00
Porc frais, la livre.....	11 a 12
Lard salé.....	10 à 12
Porc frais, 100 lbs.....	6 00 à 7 00
Mouton, jeune quartier.	35 à 55
Veau, jeune quartier....	40 à 50

FARINE

Farine en quart.....	4 70 à 5 70
Farine en poche, 100 lb	2 20 à 2 50
Farine de blé d'Inde...	1 75 à 1 90
Farine de gruau.....	3 25 à 3 50
Sarazin.....	..... à .....

PRODUITS DE LA FERME

Beurre frais, la lb.....	15 a 20
Beurre salé.....	18 a 20
Œufs frais, la douzaine.	12 à 15
Laine, la lb.....	30 à 35
Laine filée, la lb.....	60 à 75
Savon.....	06 à 08

DIVERS

Miel coulé, la lb.....	\$ 12 à .....
Miel en gâteaux, la lb.	12 à 15
Sucre d'érable, la lb....	07 a 8
Graisso, la lb.....	12 a 0 15
Tabac en feuille, la lb...	08 a 0 15
Paille, le 100 bottes....	5 00 a 5 50
Foin, le 100 bottes.....	5 50 a 6 50
Peau de bœuf, la lb.....	4 a 4
Peau de veau.....	8 a 10
Sirope d'érable, le gallon	90 a 1 00
Peau de mouton, jeune..	60 a 0 75
Peau vivante, jeune.....	3 00 a 4 00

PRIX DES GRAINS CHEZ LES MARCHANDS DE BERTHIER.

Avoine..... par 36 lbs.	\$0 45 a 50
Sarazin..... par 50 lbs.	60 a 70
Orge..... par 50 lbs.	..... a .....
Pois..... par 66 lbs.	85 a 90
Grain de lin par 60 lbs.	..... a .....
Fèves..... par 60 lbs.	..... a .....
Blé de semence.....	1 50 a 1 60

MESDAMES.— Sollicité par

un grand nombre de malades et encouragé par les nombreux témoignages jrivés, mais flatteurs, que nous avons reçus des différentes parties des Etats-Unis, nous avons résolu de présenter aux dames Canadiennes "Le RÉGULATEUR DE LA SANTÉ DE LA FEMME" qui est le résultat d'une pratique de quinze années. Nous ne voulons pas réclamer pour ce remède des qualités qu'il ne possède pas. Ce n'est pas un remède qui guérit toutes les Maladies. Il y en a déjà trop de ces fameux remèdes-là. Mais ce que nous pouvons affirmer, c'est que cette préparation renferme les principales propriétés pour guérir ces mille et une maladies communément appelées "BEAU MAL". Le Dr. Courteau de Line Rock nous écrit: "J'ai des preuves incontestables que votre "Regulateur de la Santé de la Femme" guérit presque n'importe que la maladie qui altère la Santé de la Femme tant il a de pouvoir et de force à opérer la guérison, dans le système. Ce remède est un bienfait réel et est considéré comme la sauvegarde de toute demeure. Nous recommandons aussi nos "Female Porous Plasters". Ce sont les meilleurs emplâtres pour les femmes. Elles arrêtent presque instantanément toutes les douleurs. Essayez-en une et vous les recommanderez à vos amies. Dépôt à Montréal: Dr J. Leduc, Piquit et Contant, et tous les pharmaciens en gros. Pour renseignements adressez-vous par lettre au propriétaire.

Dr J. LARIVIÈRE,  
Manville, R. I.

## A VENDRE.

L'Histoire de la Seigneurie de la Paroisse et du Comté de Berthier. Prix: 50 cts. S'adresser à ce bureau.

## A Vendre.

Un magnifique moulin à scie tout neuf de 25 pieds par 80 avec deux scies rondes marchant par la vapeur (1 douze pouces) situé dans le meilleur endroit de la paroisse de St. Cuthbert.

Avec de plus un moulin à bardeaux, foulon et presse.

Conditions faciles.

S'adresser à

M. PAUL LAVALLÉE  
de St. Norbert.

10 mai 1889.—1m.